



ESTIMATION INDICATIVE MARQUE

Best Company

Sur la base des déclarations de Mme Pavillon

Marque évaluée : BestMarkEver



Date d'émission : 09/10/2018



Ce document est strictement
confidentiel et réservé à l'usage
exclusif de la société Best Company

2018/19

TABLES DES MATIÈRES

SYNTHESE	3
Méthode employée et réserves applicables	3
Conclusion	4
APPRECIATION DE LA SITUATION JURIDIQUE DE L'ACTIF	5
APPRECIATION DE L'EXPLOITATION DE LA MARQUE	6
ÉVALUATION DE L'ACTIF : méthode des revenus futurs attendus actualisés	9
Hypothèses considérées	9
Scénario d'évaluation	10
Conclusion	11

SYNTHÈSE

Ce document a pour but d'approcher une estimation financière indicative des droits relatifs à la marque BestMarkEver. Il s'agit d'une marque verbale, qui consiste en un nom / appellation ou un slogan, générique, qui peut se décliner en "sous-marques".

Cette marque s'inscrit dans le domaine d'activité suivant : services aux entreprises, finances.

Selon les déclarations du Client, la marque a été déposée le 20/04/2018 sous le numéro 444XXXX.

La marque est protégée sur les territoires suivants : France.

MÉTHODE EMPLOYÉE ET RÉSERVES APPLICABLES

La présente estimation repose **exclusivement** sur les déclarations effectuées par Mme Pavillon, qui assure la sincérité et la justesse de l'ensemble des informations fournies sur la plateforme d'estimation IP'NUTS. **Ces déclarations n'ont fait l'objet d'aucune validation par un tiers expert indépendant.** Les informations prises en compte sur cette base déclarative recouvrent les aspects juridiques, marketing, stratégiques et économiques liés à la marque qu'il s'agit d'estimer. Il est à noter que les conclusions chiffrées proposées ne constituent que des valeurs indicatives reposant exclusivement sur les informations renseignées par le Client, seul responsable du caractère exact et de la pertinence desdites informations.

Par ailleurs, la validité de cette estimation est circonscrite à la date de sa réalisation et dans la mesure où les éléments sur lesquels elle est basée sont sincères, exacts et d'actualité. De même, les projections établies dans ce document sont celles émanant du Client. En dépit des traitements apportés par l'algorithme de calcul, ces projections ne sauraient être considérées comme des éléments factuels ou définitifs : ces projections sont des prévisions dont la validité dépend de la réalisation des hypothèses considérées par le Client.

La méthode de traitement de ces informations est basée sur le potentiel économique futur (méthode des flux futurs actualisés) basé sur le chiffre d'affaires de la marque ou les revenus de licence de la marque. Cette méthode est couramment employée dans ce type d'étude et est conforme à la norme ISO 10668 en vigueur en la matière.

Seule cette méthode a été appliquée ici, en intégrant autant que possible les facteurs de risques liés au contexte et à la situation de l'actif.

Ce document propose donc une estimation indicative partielle sur la base de cette méthode. Il est en effet d'usage d'employer des méthodes complémentaires pour assurer la



pertinence d'une estimation en tenant compte du contexte particulier de l'évaluation et de l'actif.

Ainsi cette estimation ne saurait être recevable en l'état dans tout contexte où une estimation doit provenir d'un tiers indépendant, à savoir tout contexte comptable, financier, juridique, fiscal ou capitalistique.

CONCLUSION

Ainsi, compte tenu des données déclarées et appréciations propres au client, une estimation indicative partielle de la valeur moyenne du titre de Propriété Industrielle étudié est comprise **entre 2283 et 2790 euros, soit une estimation indicative moyenne de 2536 euros, selon la méthode employée ici.**

POUR ALLER PLUS LOIN

Si à la suite de cette estimation, vous avez besoin d'une évaluation complète, plus fine et indépendante de votre marque, vous pouvez nous contacter directement aux coordonnées suivantes :

Mme Sylvie GAMET

Finantis Value – 58 bis rue de la
Chaussée d'Antin – 75009 Paris

sgamet@finantisvalue.com

+33 (0) 6 59 79 06 69



APPRÉCIATION DE LA SITUATION JURIDIQUE DE L'ACTIF

La marque BestMarkEver, objet de cette estimation, est une marque verbale, qui consiste en un nom / appellation ou un slogan, générique, qui peut se décliner en "sous-marques".

Elle s'inscrit dans le domaine d'activité suivant : services aux entreprises, finances.

Selon les déclarations du Client, la marque a été déposée le 20/04/2018 sous le numéro 444XXXX.

La marque est protégée sur les territoires suivants : France.

Ces droits couvrent, toujours selon les déclarations du Client :

- de façon satisfaisante la zone géographique d'exploitation : elle couvre les principaux pays d'exploitation.
- de façon très satisfaisante les produits et services exploités sous cette marque.

Le Client considère que sa marque est unique et distinctive à hauteur de 4/5.

Le client déclare par ailleurs avoir renforcé les droits de cette marque par des droits complémentaires, du type noms de domaine, logos réalisés mais non déposés à ce jour.

Concernant le processus de protection,

- la marque a été enregistrée et n'a à ce jour fait l'objet d'aucune opposition;
- Aucun contrefacteur n'a été identifié à ce jour.

Le risque de contentieux sur cette marque est évalué par le Client à 2/5.

La stratégie de défense des droits est quant à elle évaluée à 1/5.

Cette marque est estimée importante pour la différenciation de l'activité du client à 3/5.

Au regard de l'activité de l'entreprise, l'importance du poids de la marque, face aux autres forces de la société (savoir-faire, brevets, design des produits, qualité, réseau de distribution, etc.) est évaluée par le client comme suit :

MARQUE

AUTRES FORCES

50%

100%



Selon l'ensemble de ces indications, nous estimons **la force juridique du titre de propriété industrielle** à environ :

60 %



APPRÉCIATION DE L'EXPLOITATION DE LA MARQUE

La marque fait actuellement l'objet d'une exploitation.

L'exploitant est une start-up.

La durée de vie moyenne des produits et services commercialisés sous cette marque est de l'ordre de 20 années selon les déclarations du Client.

A compter du jour de l'établissement de cette estimation, le Client compte exploiter cette marque pendant 20 années.

Sur le marché visé, l'entreprise exploitante est :

<input type="radio"/> Inconnu sur le marché	
<input checked="" type="radio"/> Un acteur marginal	X
<input type="radio"/> Un acteur parmi d'autres	
<input type="radio"/> Un acteur significatif	
<input type="radio"/> Dans le top 5	
<input type="radio"/> Leader du marché	

La stratégie marketing de développement de la marque est évaluée à 1/5 par le client.

Les consommateurs estiment et sont attachés à la marque à hauteur de 0.5/5.

La marque ne permet pas la fidélisation des clients, La société n'a pas une activité récurrente donc la fidélisation n'est pas un indicateur pertinent.

La marque n'influe pas sur la décision d'achat des consommateurs ou clients. D'autres paramètres plus importants pour le client entrent en jeu, comme le prix ou la qualité par exemple.

Indépendamment des spécificités techniques des produits et services vendus, la marque ne permet pas de proposer des prix supérieurs à la moyenne du marché.

Comparativement aux concurrents, la marque doit encore faire ses preuves.

Au-delà de l'activité dominante, le Client n'a pas développé d'activités secondaires autour de cette marque.

Selon les réponses apportées, le client estime aujourd'hui que le potentiel de développement de la marque est fort.

Par ailleurs, la marque n'a pas fait l'objet de transactions particulières.

La marque ne génère pas de revenus de licence.

Selon l'ensemble de ces indications, nous estimons **la performance d'exploitation de la marque** à environ :

18,4 %

ÉVALUATION DE L'ACTIF : MÉTHODE DES REVENUS FUTURS ATTENDUS ACTUALISÉS

Les méthodes d'estimation des marques sont multiples. Il est possible de mettre en œuvre des méthodes d'évaluation basées sur les coûts, les comparables ou encore les revenus futurs attendus. La norme ISO 10668 relative à l'évaluation financière des marques les considère toutes, mais privilégie particulièrement l'approche par les revenus futurs, assise sur une analyse préalable multicritères de la marque. En effet, cette norme précise que "la valeur d'une marque doit représenter l'avantage économique généré par la marque au cours de sa durée de vie économique prévue". Cette norme privilégie l'approche par les revenus : "en général, la valeur monétaire doit être calculée par référence aux flux de trésorerie". Plus précisément, ces flux "doivent correspondre aux flux de trésorerie raisonnablement attribuables à la marque".

Nous utilisons ici une méthode d'évaluation basée sur les revenus futurs attendus,

- soit en considérant le chiffre d'affaires généré par les produits et services commercialisés sous la marque, auquel on applique un taux de redevance,
- soit les revenus de licence directement générés par la marque.

auxquels on applique un coefficient de modulation tenant compte des spécificités de la marque, et un taux d'actualisation adapté à l'exploitation qui en est faite, sur une durée d'exploitation donnée.

La détermination du taux de redevance est un élément d'appréciation de la marque important. Ce taux varie en fonction du type de licence et du marché. En effet, il n'est pas rare de constater que le taux de redevance est moins fort dans les activités à faible marge comme les activités alimentaires et les activités de distribution de produits de masse, que celui retenu dans les activités à forte marge comme les activités liées aux produits de luxe.

Le taux d'actualisation sera déterminé à partir du taux sans risque, de la rentabilité du marché, de la prime de risque du marché, du bêta et du coût du capital qui en découle.

1 HYPOTHÈSES CONSIDÉRÉES

Nous nous appuyons sur le scénario d'exploitation fourni par le Client intégrant les données de chiffre d'affaires et taux de marge liés directement à l'exploitation de l'actif considéré, sur la zone géographique considérée, **sur une durée de 20 années.**

Le calcul intègre ensuite différentes données telles que :

- La durée de vie probable d'exploitation restante.



- La contribution du titre de Propriété Industrielle dans la création de valeur des produits et services considérés, qui détermine selon le contexte du Client, le taux de redevance applicable. Ce taux de redevance, suite aux données renseignées par le Client, est en moyenne évalué à **5.5% du chiffre d'affaires généré par les produits et services commercialisés sous la marque**.

- □ Un **taux d'actualisation** (t_a), fixé à **12.72 %** en tenant compte du secteur d'activité indiqué par le client, de la zone géographique, et du risque propre au marché et à la situation présumée de l'exploitant.

- Le coefficient de performance de la marque, établi selon **notre scoring du risque juridique et de la performance d'exploitation** en lien avec la marque évaluée. Ici, selon les déclarations recueillies, nous appliquons un coefficient multiplicateur de 0,75. Si ce coefficient est supérieur à 1, la marque est particulièrement forte ou performante. Inférieur à 1, nous considérons que la marque pâtit de quelques faiblesses à l'heure actuelle qu'il convient de prendre en compte, et qui viennent amoindrir sa valeur.

2 SCÉNARIO D'ÉVALUATION

Le scénario d'exploitation de base proposé par le Client est le suivant.

Taille de l'entreprise qui exploite cette marque : une start-up.

Selon le client, et pour les lignes de revenus concernant la marque à évaluer, l'évolution du chiffre d'affaires qui sera réalisé sur les prochaines années se traduit comme suit :

Le taux de croissance du chiffre d'affaires sur les 3 prochaines années est estimé à 20% par le Client.

Dans le tableau qui suit, N représente l'année en cours, lors de l'émission de ce document.

Devise employée : euros

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Chiffre d'affaires	10000	10150	10302	10456	10613	10772	10934

Le taux moyen de marge brute sur les activités prises en compte dans les chiffres d'affaires avancés est par ailleurs de 50%.

Selon le client, la contribution qualitative de cette marque dans la réalisation des profits est de 10% ou moins.

Selon le client, sans cette marque, l'activité décrite serait menacée à 10% ou moins

Compte tenu des divers éléments portés à notre connaissance, nous avons retenu un taux de contribution de 5.5%.

3 CONCLUSION

Selon ces données, ce scénario d'exploitation et les traitements apportés selon les risques à considérer, la marque étudiée aurait une valeur indicative moyenne de l'ordre de 2536 euros, soit comprise dans une fourchette de 2283 à 2790 euros.

